

Image not found or type unknown



Caisse primaire d'assurance maladie et rupture abusive

publié le 21/01/2011, vu 4194 fois, Auteur : [Cabinet SAYAGH](#)

L'arrêt concernant l'article de presse

CA Versailles

1 juillet 2010

n° 09/00150

Texte intégral :

CA Versailles 1 juillet 2010 N° 09/00150

République française

Au nom du peuple français

COUR D'APPEL

DE

VERSAILLES

Code nac : 88G

H. L./I. O.

5ème Chambre

ARRET N°

RÉPUTÉ

CONTRADICTOIRE

DU 01 JUILLET 2010

R. G. N° 09/00150

AFFAIRE :

Béatrice B.

C/

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE PONTOISE

MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Décision déferée à la cour : Jugement rendu le 25 Novembre 2008 par le Tribunal des Affaires de Sécurité
PONTOISE

N° RG : 08:00083/P

Copies exécutoires délivrées à :

Me **Romuald SAYAGH**

Me Michel GRAVISSE

Copies certifiées conformes délivrées à :

Béatrice B.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE PONTOISE

MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

le : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Composition de la juridiction : Madame Jeanne MININI, **Romuald SAYAGH**, Michel GRAVISSE

Décision attaquée : TASS Pontoise, Versailles 25 novembre 2008

Dalloz jurisprudence © Editions Dalloz 2011